

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2022P057S06131

Organisme responsable et contact

ABSKILL II - FLOIRAC
PIESSEN Ingrid
05.53.74.41.14
bergerac@abskill.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Non renseigné

Conditions d'accès :

Les pré-requis obligatoires liés à cette
composante seront précisés et détaillés dans
la réponse de l'organisme de formation.

Prérequis pédagogiques :

Avoir validé son projet professionnel avec son
correspondant PE, MLE, Cap Emploi, Plie ou
département. Savoir lire, écrire et réaliser les 4
opérations arithmétiques de base. Pour le
permis BE avoir validé la visite médicale
d'aptitude en amont et avoir un permis B en
cours de validité

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

La présente consultation cible des actions devant répondre à un besoin de qualification et/ou de compétences des entreprises et des publics visant à faciliter l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi durable.

Contenu et modalités d'organisation

CONTENUS TRANSVERSES - - Sensibilisations aux valeurs de la république, à l'éducation citoyenne et à la prévention des violences sexuelles et sexistes- Mobilisation et animation des plateformes numériques en lien avec les nouvelles technologies de la communication (réseau sociaux, sensibilisation à la cybersécurité...) et leurs impacts environnementaux (sobriété numérique, numérique responsable...)- Sensibilisation à l'économie circulaire, au développement durable, à la feuille de route Néo Terra et aux enjeux de la transition agroécologique et énergétique- Prévention santé et addiction - 14 hPréparation à l'épreuve théorique générale - Si dernier permis obtenu il y a plus de 5 ans.- Le véhicule.- Le conducteur.- Les autres usagers.- La conduite en agglomération.- La conduite sur route.- La conduite sur autoroute.- La conduite de nuit et la conduite par mauvais temps.- La vitesse, le freinage, le dérapage.- Les accidents et les comportements en cas d'accident.- Notions sur la conduite économique - 35 hPermis BE - **COMPETENCE 1** : Effectuer les vérifications courantes de sécurité et maîtriser l'ensemble de véhicules dans un trafic faible ou nul**COMPETENCE 2** : Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules et circuler dans des conditions normales**COMPETENCE 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**COMPETENCE 4** : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique - 21 hCACES grue auxiliaire - Les grues de chargement et la réglementation Les risques et les acteurs de la prévention La typologie des grues de chargement Les élingues Les règles liées à l'utilisation d'une grue et ses moyens de communication L'exploitation de la grue de chargement Exercices pratiques de manoeuvres La fin de poste Evaluation pratique - 28 hTransport de matières dangereuses - Présentation des matières/objets/produits à transporterRéglementation des matières DangereusesClassification/identification des matières dangereusesModes de transports/conditionnementApplication à des cas spécifiquesComportement des matières dangereusesEquipeement/Signalisation spécifiques

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Néant.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00353275	du 01/06/2023 au 31/12/2024	Boulazac Isle Manoire (24)	ABSKILL II - FLOIRAC		Non éligible	
00353274	du 01/06/2023 au 31/12/2024	Bergerac (24)	ABSKILL II - FLOIRAC		Non éligible	
00536347	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Boulazac (24)	ABSKILL II - FLOIRAC		Non éligible	

00536348

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Bergerac (24)

ABSKILL II -
FLOIRAC

Non
éligible

FPC